
ICANN79 | Forum de la communauté – ccNSO : réunion avec les représentants du conseil d'administration du ccNSO

Mercredi 6 mars 2024 – 3h00 à 4h00 SJU

CLAUDIA RUIZ :

Très bien, nous allons commencer. Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à cette réunion de la ccNSO avec les représentants du conseil d'administration élus par la ccNSO. Je suis Claudia Ruiz et ensemble, avec ma collègue Susie Johnson, nous allons gérer la participation à cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportements attendus de l'ICANN pendant la séance. Les questions et les commentaires envoyés à travers le chat ne seront lus à haute voix que s'ils suivent le format indiqué. Si vous souhaitez intervenir pendant la séance, veuillez lever la main sur Zoom et lorsque le modérateur vous l'indiquera, vous pourrez activer votre microphone sur Zoom si vous êtes un participant à distance. Si vous participez en personne sur place, vous pouvez allumer le microphone physique et vous devrez garder votre microphone éteint. L'interprétation pour cette séance inclura l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe. Veuillez dire votre nom pour les registres ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Afin que les interprètes puissent vous identifier sur le canal linguistique et pour que tous sachent qui parle, veuillez dire votre nom au moment d'intervenir. Si vous êtes sur place, vous pouvez accéder à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'interprétation à travers les casques physiques qui sont au fond de la salle. Les participants à distance peuvent y accéder à travers la boîte à outils de Zoom. Merci. Je vais maintenant céder la parole à Biyi Oladipo qui va modérer cette séance. Merci.

BIYI OLADIPO :

Merci Claudia. Bon après-midi. Bonjour, bonsoir à tous ceux qui se joignent à nous pour cette séance. Il s'agit d'une réunion avec les membres du conseil d'administration de l'ICANN ayant été désignés par la ccNSO. Je suis Billy Oladipo du registre .NG. Je serai le modérateur pour cette séance. Alors, je ne voudrais pas que vous ayez l'impression qu'il s'agit d'une réunion formelle ou qu'il s'agit d'un interview avec Patricio et Katrina. Je voudrais que ce soit une séance interactive, donc posez leur des questions, demandez-leur des précisions si besoin. Oui, Katrina, vous pouvez venir à mes côtés. Parfait. Merci.

Alors, l'objectif de cette séance est que nous puissions demander des précisions lorsqu'il y a des points sur lesquels on a des doutes. Donc si vous avez des questions que vous avez posées au moment où le Conseil a annoncé la séance, elles ont été notées, mais nous voudrions également encourager tout un chacun à poser des questions de ce dont vous n'étiez pas au courant auparavant ou de ce dont vous étiez au courant, mais pour lequel vous aurez besoin de précisions. Aujourd'hui, nous comptons aborder quatre domaines d'intérêts différents, à savoir le ccPDP3 sur les IDN et son retrait. Normalement, on devrait avoir des questions à ce propos. Le retrait du ccPDP3. Les IDN du ccPDP4. Les

activités du conseil d'administration. La gestion de risque. Alors ce sont des sujets à propos desquels nous avons déjà reçu des questions. Mais je voudrais proposer que toute personne ayant un doute puisse intervenir pour poser des questions. Alors joignez-vous à moi pour souhaiter la bienvenue à Patricio Poblete et Katrina Sataki.

Bien, alors je vais commencer pour lancer le débat pendant que vous réfléchissez aux questions que vous pourriez avoir. Nous avons créé un Mentimeter aux effets de cette réunion et l'objectif de cet outil est de vous permettre de saisir quels sont les sujets à propos desquels vous souhaiteriez obtenir des précisions ou sur lesquels vous posez une question. Alors vous pouvez soit suggérer un sujet, soit directement poser une question par écrit. D'accord. En attendant que ces réponses nous arrivent, je vais commencer par une question que j'ai déjà décidé que je voudrais poser et c'est de savoir quel est l'état d'avancement du retrait de la mise en œuvre de la politique issue du ccPDP3.

PATRICIO POBLETE :

Je vais y répondre. Tout d'abord, permettez-moi de dire à quel point nous sommes contents d'être ici, comme à chaque réunion de l'ICANN d'ailleurs. C'est l'occasion de venir rendre visite à vous, nos collègues. Il s'agit d'une réunion à laquelle nous avons l'occasion de nous réunir avec différentes unités constitutives et différents groupes. Mais alors, qu'en est-il du retrait de la politique? C'est la question que vous posiez. Nous sommes mieux placés pour répondre à cela aujourd'hui qu'hier. Vous aurez probablement reçu un avis disant que l'IANA a informé

officiellement de la conclusion de la mise en œuvre de la politique avec tous les processus et la documentation y afférent, et qu'elle est désormais à même de gérer le retrait du ccPDP à l'avenir. C'est ce qu'on nous dit à ce propos sur le document qu'ils ont publié.

Cela comporte bien sûr une implication supplémentaire, à savoir que la période supplémentaire qui avait été accordée lorsque l'ICANN avait demandé à la ccNSO de cesser ses retraits jusqu'à ce que l'on ait une procédure mise en place, ce moratoire arrive maintenant à sa fin. L'IANA en est tout à fait consciente et ils sont prêts à assumer leurs responsabilités dans le cas des héritages pour les TD historiques comme ils les appellent.

BIYI OLADIPO :

Merci Patricio. Irina, maintenant, vous avez une question?

IRINA DANELIA :

Est-ce que je pourrais rebondir sur ce que vous dites? C'est une question de suivi parce que si j'ai bien compris, cette politique ne s'appliquerait qu'aux cas futurs. Donc s'il n'y avait des modifications, on appliquerait cette politique. Mais elle n'a pas d'effet rétroactif, on ne peut pas l'appliquer rétroactivement.

PATRICIO POBLETE :

Ce n'est pas tout à fait le cas. La politique, elle n'est pas rétroactive, c'est clair, c'est vrai. Or, la politique prévoit également ce qui relève de

la responsabilité de l'IANA de décider quoi faire des cas précédents la politique. Or, la politique suggère que même si cette politique n'est pas tout de suite applicable, elle peut être utilisée comme modèle à appliquer dans d'autres cas. Mais c'est une suggestion de l'IANA, ce n'est pas une exigence.

BIYI OLADIPO :

D'accord, merci. Il y a d'autres questions de suivi là-dessus, non? Dans le Mentimeter, nous avons reçu une autre question et je voudrais vous demander d'y répondre. Je ne sais pas qui souhaite le faire. Peut-être d'abord Katrina, puis Patricio. Alors, la question dit : Qu'est-ce que vous pourriez nous dire par rapport à la recherche d'un PDG?

KATRINA SATAKI :

Alors, c'est la question la plus simple que vous puissiez nous poser. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Mais toutes les informations publiques à ce sujet sont publiées sur le site web de l'ICANN. Donc restez à l'écoute, comme on dit. Dès qu'il y aura des nouvelles, elles seront publiées sur le site web de l'ICANN.

BIYI OLADIPO :

Alors c'était une façon très simple de ne pas répondre du tout à la question, Katrina. Patricio, est-ce que vous pourriez préciser un peu la situation?

PATRICIO POBLETE : Je peux ajouter qu'il s'agit d'un processus confidentiel du conseil d'administration, donc on ne peut pas en dire plus.

BIYI OLADIPO : D'accord, c'est compris. Nigel.

NIGEL ROBERTS : Alors je m'attendais à une réponse en un mot pour la question que j'ai, et c'est de savoir si vous êtes satisfait par rapport à la sélection de candidats que vous examinez en ce moment.

KATRINA SATAKI : En ce moment, on ne peut ni confirmer ni le nier.

BIYI OLADIPO : Mais alors c'est une réponse qui ne dit rien. David.

DAVID : Sachant que vous ne pouvez pas divulguer des détails, est-ce que vous avez une date estimative à partager en attendant que ce soit annoncé?

KATRINA SATAKI : Les informations officielles vont être publiées sur le site Web.

BIYI OLADIPO : On dirait que vous êtes des politiques.

KATRINA SATAKI : On est bien entraînés, comme vous voyez.

BIYI OLADIPO : D'accord. Alors on passe à la partie suivante de notre Mentimeter? Ah non, pardon! Je croyais avoir vu d'autres questions qui nous étaient parvenues à travers cet outil. Oui, donc avec la flèche, c'est bien ça? Merci. Très bien, alors. Nous allons quand même chercher ces informations sur le site web, ne vous inquiétez pas, mais est-ce que vous pourriez partager des points de vue du conseil d'administration et les plans à propos des processus de l'ONU comme le SMSI+20 et le GDC?

KATRINA SATAKI : Je vais commencer et puis Patricio pourra ajouter à ma réponse. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que vous êtes tous les bienvenus à participer demain à une séance qui commence à 12 h 45 heure locale où vous allez entendre parler des nouvelles les plus récentes à ce propos. Mais je voudrais d'ores et déjà ajouter que si vous consultez les objectifs du PDG, il y a l'objectif numéro 6 qui parle du SMSI+20 et que ça fait partie de ce que fait l'organisation et des objectifs du PDG. Nous prenons cela très au sérieux. On a une division mondiale de l'ICANN qui s'en occupe. Elle est dirigée par Veni Markovski, et cette division organise des séances de participation et des formations pour les fonctionnaires de l'ONU et les diplomates internationaux. Et pour tous ceux qui souhaiteraient mieux connaître le système de DNS, l'ICANN a participé très activement au processus SMSI+10. Et bien sûr, nous

comptons participer activement encore une fois pour le SMSI+20. Mais sachant que l'ICANN n'est pas un gouvernement et ne représente aucun pays, donc on cherchera à collaborer, à former des alliances avec d'autres organisations qui sont impliquées à ce processus. Et pendant que je parle et tant que j'y suis, je voulais préciser que nous avons d'autres membres du conseil d'administration qui nous accompagnent. Je voulais remercier Danko, Jim et Becky qui viennent de se joindre à nous. Donc, s'ils souhaitent ajouter à ce que nous sommes en train d'essayer de répondre aussi désespérément. Nous vous en serions reconnaissants parce que l'idée est de donner autant d'informations que possible à nos collègues de la ccNSO. Vous avez des ajouts à faire, Patricio?

PATRICIO POBLETE :

Non, pas vraiment. Mais oui, je réitère qu'il s'agit d'une grande priorité pour l'ICANN. Et le modèle multipartite est essentiel pour le travail de l'ICANN. Ce modèle pourrait être compromis si nous ne nous en occupions pas. Ou en tout cas, l'ICANN ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que ce modèle soit respecté au moment de gérer toutes ces ressources clés de l'Internet. Mais comme le disait Katrina, il y a des limitations à ce que l'ICANN peut faire. Le Pacte numérique mondial, le SMSI sont des processus de l'ONU où les gouvernements participent. Et c'est un domaine dans lequel les contributions de notre communauté peuvent être fondamentaux dans le sens qu'on a chacun d'entre nous des relations. On parle, on communique chacun avec son gouvernement respectif. Donc plus on aura des informations à ce sujet,

mieux ce sera pour le résultat de ces processus. Donc je réitère ce que Katrina a dit et je ne sais pas si Danko, James ou Becky souhaite ajouter d'autres commentaires là-dessus ou s'ils ont d'autres remarques à faire.

KATRINA SATAKI :

Je voulais moi-même ajouter que je suis très contente d'avoir entendu parler de ce manuel pour les ccTLD sur lequel vous travaillez et pour savoir comment communiquer avec vos gouvernements. C'est un développement très intéressant. Et je voulais également reconnaître que pendant l'une des séances bilatérales, SIRA et AUDA, ont présenté de formidables exemples des ccTLD qui s'impliquent dans le processus.

BIYI OLADIPO :

Et Jordan, vous vous levez la main. Et puis, la parole sera à David.

JORDAN CARTER :

Bonjour à vous trois. A ce sujet, vous avez dit qu'il y a un processus intergouvernemental aux Nations Unies qui est en cours, mais nous essayons de vraiment promouvoir le modèle multipartite international et nous souhaitons que les acteurs respectifs essaient d'éviter de dire : Nous ne sommes pas un pays, nous sommes un organisme. Donc nous allons voir, ça sera intéressant si cette thématique continuera d'attirer l'attention. Le défi que je lance à vous et à l'ICANN org, c'est de changer les termes. Il ne faut pas que ce soit une discussion sur ce qui se passe aux Nations Unies uniquement. Il faut être plus audacieux dans notre

direction d'une coalition. Il faut vraiment viser ce modèle multipartite et ainsi nous devons pouvoir façonner ce que fait ce que font les Nations-Unies. Mais cela n'est qu'une partie de la problématique. C'est une opinion.

KATRINA SATAKI :

Oui, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Il faut reconnaître que nous ne sommes pas un gouvernement. Cependant, nous pouvons quand même faire beaucoup. Et j'ai été heureuse du fait que nous pouvons apprendre beaucoup de la part des CC et de l'approche utilisée par les CC.

DAVID MCAULEY :

Donc c'est une transition vers ce qui est dit sur les IGLC qui élaborent donc des manuels. Il y a eu donc cette réunion très courte des agents de liaison qui a duré 1 h 15 et tout ça a porté sur SMSI+20. On a entendu les points de vue des uns et des autres. C'était très informatif d'entendre les questions et on pousse les limites de ce que peut faire l'ICANN. C'est une bonne jauge à mon avis pour estimer ce qui est fait autour des communautés.

KATRINA SATAKI :

Merci.

BIYI OLADIPO : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur SMSI+20? Est ce qu'il y a des questions sur le GDC, le pacte numérique mondial? Donc vous pouvez mettre vos questions en ligne sur le mentimètre. Donc on nous demande l'envergure du retrait.

PATRICIO POBLETE : Nous ne savons pas le chiffre exact. C'est 1 actuellement. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui peut nous aider parmi les collègues du conseil d'administration.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Est-ce que je peux suggérer que vous parliez à Kim et que vous reveniez avec une réponse écrite?

BIYI OLADIPO : Oui.

JIM GALVIN : Mes souvenirs de ce briefing de la part de Jim, il y en a eu beaucoup au cours des décennies précédentes, mais les chiffres baissent. Si vous voulez une réponse écrite, libre à vous, mais nous en venons à un numéro à deux chiffres. Donc c'est l'état des choses actuel. Je ne sais pas vraiment quel type d'information vous recherchez, vous pouvez certainement poser la question, mais la tendance est en train de baisser maintenant que les choses se régularisent. C'est le message que j'ai eu de ce briefing.

KATRINA SATAKI : Donc le retrait, ce n'est pas quelque chose qui se produit très souvent. Les pays ne disparaissent pas au quotidien. En ce qui concerne les transferts, comme Jim l'a dit, les transferts sont très faibles, les chiffres sont très faibles.

ALEJANDRA REYNOSO : À titre de rappel, notre conversation est informelle avec les membres du conseil d'administration. Il ne s'agit pas d'une réunion officielle. Et il ne s'agit pas de recueillir des réponses officielles du conseil d'administration, ni de déclaration officielle du conseil d'administration.

PATRICIO POBLETE : Oui, les fusions, les transferts, les retraits, ce sont des choses différentes. Les retraits, comme je l'ai dit, il y a eu un moratoire, donc il y a peut-être un retard qui a été accumulé. En ce qui concerne les transferts, ils sont traités au fur et à mesure. Il y a eu un transfert approuvé pour le Liban et puis pour le Cameroun, et il y en a peut-être dans le pipeline. Donc ce sont des affaires courantes qui continuent. Il n'y a pas donc d'étranglements de goulots.

BIYI OLADIPO : Oui. Merci. Question suivante. Nous n'aurons pas de réponse à cette question-là. Donc passons à la suivante. Passons à la question

suivante : Pensez-vous que les longs retards dans les votes au conseil d'administration, donc pour les ccPDP? Est-ce que c'est conforme aux statuts constitutifs? Avant de répondre à cette question, je vais ajouter une question : Quel est l'état des mises à jour sur les mécanismes de révision des ccPDP? Donc quel est l'état des choses? Voilà, nous avons ajouté cette question et maintenant vous pouvez répondre.

KATRINA SATAKI :

Je vais répondre à la question de Biyi sur le mécanisme de révision. Le conseil d'administration a reçu le rapport relatif aux recommandations sur les politiques de la part de la ccNSO au mois de juin. Et conformément aux statuts constitutifs, les deux premières étapes sont la publication du rapport aux fins de commentaires publics et l'autre étape, c'est de demander au GAC s'il a un conseil formel. La période de commentaires publics s'est clôturée, je pense, en octobre ou en novembre et le rapport a été rédigé. Tous les commentaires ont été analysés et vers la mi-décembre, nous avons reçu une réponse de la part du GAC qui a dit qu'il n'émettrait pas de conseil formel au-delà des commentaires fournis lors de la période de commentaires publics apr.

Après cela, donc c'était l'avis du GAC. Nous avons lu les sections 2 à 6 et puis la section 9. Et donc les juristes, quand ils lisent les recommandations, ils pensent à la mise en œuvre et ils disent que tout ne semble pas aussi clair que nous le pensions; les choses ne sont pas aussi claires que cela. Un dialogue interne est lancé avec le personnel

qui soutient le groupe de travail pour identifier les éventuelles failles et essayer de trouver un terrain d'entente.

Une fois que des questions se sont posées et qu'il n'y avait pas de réponses faciles, et à ce moment-là, on revient vers le conseil de la ccNSO pour lui dire : Voici les questions que nous avons. Et le conseil de la ccNSO gère les questions comme il lui semble.

Bon. Donc voilà où nous en sommes pour le moment. Voilà. En ce qui concerne est-ce que c'est conforme aux statuts constitutifs, je dirais que oui. Le processus est conforme aux statuts constitutifs. Le conseil d'administration n'est pas là pour simplement mettre un cachet sur ce qui lui est transmis. Nous prenons nos responsabilités au sérieux, nous effectuons tout le processus et nous déterminons comment mettre en œuvre une recommandation du point de vue pratique? C'est ainsi que nous réfléchissons.

Et quand tout ce travail est réalisé, quand la révision est supervisée par le caucus du conseil d'administration. Et donc, une fois que nous avons terminé, le caucus recommande un outil pour que le conseil d'administration puisse agir.

BIYI OLADIPO :

Patricio voudrait ajouter quelque chose. Donc Patricio et ensuite, Stephen.

PATRICIO POBLETE : Comme Katrina l'a dit, il y a un processus et les statuts constitutifs disent que la proposition de la ccNSO doit être prise en compte et le processus implique tout ce qu'a dit Katrina. Cela ne veut pas dire que la semaine après avoir reçu la proposition, tout sera bouclé. Notre révision est complètement conforme aux statuts constitutifs.

BIYI OLADIPO : Stephen a la parole.

STEPHEN DEERHAKE : Je trouve très curieux que maintenant les instances juridiques sont en train de se poser des questions à propos du processus.

KATRINA SATAKI : Merci Stephen. Ce commentaire est bien entendu et il est équitable. Je pense que quand on regarde les recommandations telles qu'elles sont rédigées, elles semblent tout à fait bonnes. Et une fois qu'on commence la mise en œuvre, on va probablement découvrir que le libellé n'est pas aussi clair que ce qu'on pensait. Et puis, il faut savoir que le texte va être lu par différentes personnes et chacun aura son propre point de vue. Moi avec Patricio, nous sommes des agents de liaison au ccPDP4 sur les IDN. Alors tout semble être bon quand on commence à lire. Et puis au fur et à mesure, on voit que des questions émergent et des points à éclaircir. Et alors, je suis horrifiée parce que je suis en train de me demander à ce moment-là comment est-ce que la mise en œuvre

pourra se dérouler si les gens qui seront impliqués ne connaissent pas en fait le contexte de toutes ces procédures. Alors, ça n'est pas aussi clair que ce qu'on pensait.

PATRICIO POBLETE :

Stephen a raison. La participation des juristes a pour but de faire en sorte que toutes les questions qui posent problème puissent être mises en évidence aussi rapidement que possible. Mais comme l'a dit Katrina, quand on regarde les choses du point de vue opérationnel, il y a de la procédure à la pratique. On peut avoir les meilleures intentions, on pense qu'il n'y aura pas de points obscurs, mais il y en aura peut-être. Et quand on a une nouvelle paire d'yeux qui examine les choses, il y aura des choses nouvelles qui émergeront.

BIYI OLADIPO :

Oui, très bien. Donc je crois que nous avons parlé de processus que nous avons. Et est-ce que c'est bien compris par tout le monde, ces processus et procédures? Est-ce qu'il y a une forte transparence? Est-ce que c'est toujours compris par toutes et tous? Donc peut-être que nous devons réfléchir à cette transparence et réfléchir également au calendrier que nous allons respecter. Parce qu'il y a certaines frustrations en effet, de certaines personnes, pour les PDP. Une fois qu'il y a les recommandations qui vont au conseil d'administration, on n'a plus de visibilité à ce moment-là, au niveau du calendrier. Oui.

JORDAN CARTER : Oui, merci. Je crois que la question que nous avons, je pense, pour la section 15 de l'annexe B. Je viens de la regarder, je l'ai sous les yeux. Et le conseil d'administration doit débattre le plus tôt possible à la suite de la réception du ccPDP en prenant en compte les procédures du conseil d'administration. Donc ça c'est intéressant. Et je suis sûr que le département juridique de l'ICANN va noter cela. Mais ce que je veux dire, c'est que le conseil d'administration doit – c'est une obligation –, a une obligation d'adopter et une adoption obligatoire également, sauf si ce n'est pas dans le meilleur intérêt de la communauté. Donc le conseil d'administration n'est pas un simple sceau, n'impose pas simplement son sceau, mais la procédure existe. Au niveau, par exemple de la transition de l'IANA il y a cinq, six ans, sept ans déjà. Ah oui, le temps s'écoule vite. En fait, le conseil d'administration n'est pas là pour se substituer au jugement de la communauté qui a développé et élaboré une politique. Donc voilà ce que dit les statuts constitutifs. Donc je suis en désaccord avec vous, avec respect quand vous dites que c'est en accord avec les statuts constitutifs. Je ne le pense pas après avoir lu cela.

KATRINA SATAKI : Je vais vous poser une question : Est-ce que vous aimeriez que la ccNSO développe des politiques qui soient mises en œuvre selon leurs intentions?

JORDAN CARTER : Oui, la mise en œuvre, c'est le personnel qui fait cela.

- KATRINA SATAKI : Exactement. Attendez un instant. Vous ne pouvez pas donner un texte qui n'est pas bien compris par le personnel pour la mise en œuvre. La question, c'est : Est-ce que vous seriez content de cette mise en œuvre s'il y a une mauvaise interprétation de ce libellé? Il y a des personnes qui lisent des recommandations et qui les comprennent différemment. Donc, si vous le permettez, je vais dire cela. C'est mon opinion personnelle. Je crois que j'en ai déjà parlé avec certains d'entre vous. Les recommandations très souvent ne sont pas écrites dans des termes faciles pour ceux qui vont faire la mise en œuvre. Les recommandations sont écrites en tant que texte de consensus qui n'est pas toujours compris par les personnes qui n'ont pas participé au débat.
- JORDAN CARTER : Oui, c'est tout à fait exact. C'est pour cela qu'il y a 66 %. S'il y a un problème avec la mise en œuvre, avec les recommandations, le conseil d'administration peut à ce moment-là statuer.
- KATRINA SATAKI : C'est pour cela que nous avons un processus. C'est le travail du conseil d'administration. Le personnel doit travailler sur la mise en œuvre et une fois que tout est clair, une fois qu'il n'y a pas d'ambiguïté, là, à ce moment-là, c'est possible. On passe alors à la mise en œuvre. Mais c'est dans l'intérêt de tout le monde que ces recommandations soient mises

en œuvre tel que prévu, pas tel que comprise par quelqu'un à qui on a demandé de les mettre en œuvre.

BIYI OLADIPO :

Je crois que nous devons avancer un petit peu parce que nous arrivons vers un trou sans fin. Donc question suivante. À la dernière réunion, j'ai entendu dire que le PDG de l'ICANN sera annoncé à cette réunion. Pourquoi est-ce qu'il y a encore plus d'attentes? Il y a des raisons pour cette attente, pour que l'on sache.

KATRINA SATAKI :

Oui, toutes les notifications officielles sont sur le site web de l'ICANN. Je ne peux pas confirmer ni dénier cela.

BIYI OLADIPO :

Oui, question suivante. Est-ce qu'il y a des intentions d'avoir un centre régional en Afrique plutôt qu'un centre d'engagement? C'est une question qui a déjà été posée.

PATRICIO POBLETE :

Je ne pense pas qu'on ait d'informations sur ceci. Je crois que nous sommes très proactifs. Nous promouvons beaucoup l'Internet en Afrique. Nous sommes très proactifs à ce niveau et la Coalition pour l'Afrique numérique notamment... Mais d'avoir un centre officiel, un hub, ce n'est pas encore officiel et il n'y a pas encore eu de décision prise.

BIYI OLADIPO :

Nous allons passer à la question suivante. J'aimerais que vous nous parliez de vos trois principales priorités et domaines dans lesquels vous allez vous concentrer pour cette année. Vous pouvez choisir l'année calendaire ou l'année fiscale.

KATRINA SATAKI :

Je vais commencer. Donc en tant que présidente de ce groupe qui fait des révisions des mécanismes ccPDP3, eh bien, les politiques, oui, c'est la principale priorité pour moi. C'est d'avancer et de m'assurer que ces politiques soient bien comprises, universellement comprises, adoptées par le conseil d'administration et mises en œuvre.

Deuxièmement, en tant que présidente de l'efficacité du conseil d'administration et de cette commission. Donc c'est sur ma liste de priorités, ces révisions, pour m'assurer que la communauté avance avec la révision holistique pilote et que nous passions à l'ATRT4 cette année. C'est ce qu'on a entendu dire pendant plusieurs sessions et séances, mais nous essayons de recevoir avec plaisir des directives de votre part et soutenir vos efforts pour l'amélioration continue également.

Et numéro trois. Trouver de nouvelles manières de nous engager avec la communauté en tant que conseil d'administration pour que vous soyez satisfait, que vous receviez toutes les informations nécessaires et

que vous soyez satisfait du fonctionnement et des interactions avec le conseil d'administration, entre le conseil d'administration et les différents groupes.

CHRIS DISSPAIN : Katrina, je ne suis pas conscient du fait qu'on a demandé à la communauté si l'on veut l'ATRT4. Est-ce que c'est quelque chose que je n'ai pas entendu?

ALEJANDRA REYNOSO : Nous avons reçu une lettre de Theresa. Donc, nous allons en parler.

CHRIS DISSPAIN : Donc on n'a pas encore la réponse.

KATRINA SATAKI : C'est ce que je voulais dire ou ce que j'ai entendu uniquement de certains groupes pour le moment.

CHRIS DISSPAIN : Oui, j'avais un peu des palpitations cardiaques.

ALEJANDRA REYNOSO : Donc en ce qui concerne l'amélioration continue et l'amélioration de la communication avec le conseil d'administration. Bien. Est-ce qu'il y aura des réunions virtuelles, peut-être plutôt que vous soyez enfermés

dans une salle toute la journée. Donc, peut-être vous pourriez faire ces réunions virtuellement et qu'on ait plus de temps pour passer avec vous durant les réunions de l'ICANN.

KATRINA SATAKI : Oui, on pourrait débattre de cela. Katrina au micro. C'est une proposition intéressante.

BIYI OLADIPO : Patricio, vous avez la parole?

PATRICIO POBLETE : Oui. En ce qui concerne le temps pour que le conseil approuve le ccPDP4, une de mes priorités, ce sera... Et pour cela, je suppose, certains points... Nous sommes au conseil d'administration avec des petits groupes qui ont été approuvés par la gouvernance du conseil d'administration. Nous allons avoir un appel à volontaires et je suis sûr que peut-être par défaut, moi, je serai présent. Et si cela vous intéresse, communiquez avec nous. Et on a parlé des mécanismes de révision, c'est tout à fait intéressant. Je crois que ça va être une de mes priorités, de mon travail également d'être à la tête de ce nouveau groupe pour ccPDP4.

Je tenterai à ce moment-là d'avancer le plus rapidement possible. Parce que même si c'est sujet à des processus qui sont déjà en place, on doit passer par ces processus. Et l'intention dans les statuts constitutifs,

ce n'est pas de prendre trop de temps. Donc nous essayons d'avancer le plus rapidement possible, mais cela va demander, vous le savez, beaucoup de travail de la part du conseil d'administration pour bien comprendre ces points. Ce ne sont pas des sujets faciles, le ccPDP4 et ses propositions. Donc ce sera une priorité pour moi en tout cas.

Et en tant que membre du conseil d'administration, une priorité également, ce sera de contribuer un maximum à la prochaine série de gTLD pour qu'elle avance bien. Pour la communauté des ccTLD, je ne sais pas si ça sera une priorité, mais en tant que membre du conseil d'administration, je suis tout à fait loyal. Je travaille avec toute la communauté de l'ICANN et je crois que la prochaine série doit bien se dérouler. C'est très important. Cette nouvelle série des gTLD et on y travaille depuis longtemps et nous allons poursuivre notre travail pour connaître le succès.

Et en troisième priorité. Je ne sais pas. Également, je travaille à la commission technique du conseil d'administration, gestion des risques, commission financière et également BAMC, qui a trait aux demandes de reconsidération et lorsqu'il y a parfois aussi des poursuites juridiques contre l'ICANN. Donc, j'essaie de contribuer au maximum à toutes ces commissions du conseil d'administration et ce seront mes priorités.

BIYI OLADIPO : Donc une dernière question. On a parlé des risques. Je crois qu'on pourrait passer à la dernière question. La prochaine question concernant les pratiques de bonne gouvernance suggère que les auditeurs d'une organisation devraient être changés régulièrement, à peu près tous les cinq ou dix ans. Est-ce que le conseil d'administration va réfléchir à cela pour les départements juridiques, aussi pour les aspects juridiques des changements tous les cinq ou dix ans? Est-ce que le conseil d'administration y a réfléchi?

KATRINA SATAKI : Je peux dire que les auditeurs sont changés. C'est en train de se faire. Oui, pardon.

DANKO JEVTOVIC : Non, non. Oui. Donc moi je ne suis pas dans le comité d'audit, mais je me rappelle que j'y étais et que l'on ne change pas de cabinet, mais on change les employés du cabinet d'audit et de vérification des comptes. Et ça, je crois que c'est la politique recommandée.

KATRINA SATAKI : On a changé en fait de cabinets d'audit. Mais oui d'accord, mais je rajoute un point par rapport à mes commentaires. Nous avons changé de cabinet d'audit, mais en ce qui concerne les services juridiques, je ne sais pas. Jim, vous êtes à la tête de la gestion des risques du conseil d'administration. Vous avez quelque chose à dire à ce sujet?

JIM GALVIN :

Je ne comprends pas très bien la question. C'est exact que nous avons une équipe juridique, qui sont des membres du personnel et on a un directeur juridique et je ne vois pas comment on pourrait les changer tous les cinq ou dix ans. Ce n'est pas une pratique commune et il est exact que, très souvent dans l'équipe juridique, on engage aussi des consultants juridiques externes. Donc, nous avons une équipe principale au niveau externe et avec Jones Day, ça fait très longtemps qu'on travaille avec eux. Et je ne suis pas conscient de critères permanents ou de suggestions où il y aurait une obligation que de changer à intervalles réguliers ces personnes externes qui sont des consultants juridiques. On peut y réfléchir et on peut revenir vers vous. On peut voir quels sont les différents modèles et ce que l'on peut en penser par rapport à la gestion des risques. Mais je ne vois pas de recommandation dans les secteurs.

BIYI OLADIPO :

Chris, vous avez une question de suivi.

CHRIS DISSPAIN :

C'est plutôt un commentaire, pas tellement une question. Alors d'une part, c'est vrai qu'il n'y a pas d'exigence à ce niveau-là. Ça a déjà été discuté au sein du conseil d'administration par le passé. Et comme Jim le dit, on utilise beaucoup de termes différents à l'ICANN, mais il est formidable d'avoir un cabinet d'avocats qui comprend exactement l'historique de ce qui se passe et qui connaît bien le contexte, surtout dans un domaine qui n'est pas un domaine commercial simple que tous

puissent comprendre tout de suite. Et lorsque j'étais PDG moi-même et que j'étais au conseil d'administration, on a engagé un cabinet d'avocats qui a examiné la question de manière poussée pour bien comprendre ce qu'on faisait et ce dont on avait besoin. On a des questions très spécifiques à considérer qui sont de grande importance pour nous. Donc c'est ça l'importance d'avoir un cabinet d'avocats qui nous comprenne bien. C'est vrai que peut-être qu'il y a des raisons pour que l'on change de cabinet d'avocats, mais on ne pourrait pas changer ce cabinet toutes les cinq années parce que justement, c'est assez complexe comme situation.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui. Puisque vous y faites allusion et je ne sais pas si c'est le cas ailleurs, mais au moins chez moi, le plus commun est que toutes les quelques années, en général tous les cinq ans, on change de cabinet d'avocat. Et Chris a raison, il y a beaucoup de raisons pour ne pas le faire, mais il y a également maintes raisons pour le faire. Et donc je pense que si ça fait plus de dix ans qu'on travaille avec ce même cabinet, les risques de ne pas le faire et les avantages de le faire vont dépasser les désavantages de le faire.

BIYI OLADIPO : Alors ça m'amène à la question de savoir quelle est la gestion de risque principal à l'ICANN.

KATRINA SATAKI : Jim, en tant que président du comité de risque du conseil d'administration, je vais vous demander de répondre.

JIM GALVIN : Merci. Je pense qu'il vaut mieux que je me mette debout pour que vous me voyez tous. Alors la nature de la gestion de risque à l'ICANN. Je vais vous demander plus de détails pour savoir ce qui vous intéresse. Mais avant, permettez-moi de dire que l'ICANN comme organisation a un processus de gestion des risques qui est très mûr. On a commencé à y travailler il y a à peu près six ans et ça a évolué pour intégrer un programme structuré, très organisé. Ils ont un comité interne formé de toute une équipe de personnes qui vont examiner les risques partout dans l'organisation, pour tout ce que fait l'organisation. On a bien défini ce qu'est un risque. On a une déclaration de risques que l'on suit à l'organisation qui est également bien définie. Mais le conseil d'administration, à travers son comité de risques, peut décider d'encourir un risque ou pas. On a une bonne visibilité de toutes nos activités. En général, on ne va pas exposer ces risques. Tout cela est confidentiel. Comme d'habitude, on ne va pas aller dire aux autres quels sont nos points faibles. On ne fait pas de publicité pour savoir ce qui pourrait être un risque. Ce serait passif et on serait trop vulnérables face au reste du monde si on le faisait. Mais le conseil d'administration examine les risques et c'est justement le travail du Comité des risques du conseil d'administration.

Donc voilà en somme ce que je voulais dire avant de répondre. Lorsque nous avons fait une présentation aux dirigeants des SO et des AC plus tôt dans la semaine et Alejandra y était, tout comme les dirigeants des SO et des AC d'ailleurs dans la communauté qui y ont été invités. On a eu une présentation plus détaillée par rapport au cadre de gestion de risque, ce que fait l'ICANN et je suis sûr que ça pourrait vous intéresser. Si vous voulez, on pourrait organiser une séance pour vous présenter cela. Ou alors on pourrait suivre un autre mécanisme qui vous convienne mieux, mais ça pourrait constituer une introduction à la question. Je ne sais pas si vous avez d'autres détails qui vous intéresserait de savoir.

BIYI OLADIPO :

Je ne sais pas si ça répond à la question. En tout cas, je pense que la personne voulait savoir s'il existait un cadre de gestion des risques et quel est le profil de risque de l'ICANN, n'est-ce pas? Est-ce qu'on fuit les risques ou quoi?

JORDAN CARTER :

Jordan Carter au micro. Pardon, je ne sais pas qui a envoyé la question. On ne la voit pas à l'écran. Mais en tout cas, à ce propos. À partir de l'observation de la communauté au cours d'une décennie et même plus, je dirais que l'ICANN travaille de très près avec l'équipe qui s'occupe des litiges. Donc il est bien d'avoir un processus en place, quoi qu'il soit un peu lent. Alors le conseil d'administration peut être tout à fait conscient de ce choix ou il peut ne pas l'être. Et l'une des

implications de cela est que l'on est plus lent que l'on pourrait l'être et que l'innovation prend plus de temps qu'elle le pourrait. Je pense que l'accomplissement de la mission de l'ICANN est compromis de ce fait. On risque de ne pas y parvenir. Donc vous, votre comité est responsable de conseiller le conseil d'administration pour savoir comment affronter ces risques. Donc la question qui me vient à l'esprit est comment l'ICANN s'y prend-elle pour pouvoir équilibrer ce risque et être sûre d'arriver à sa mission?

JIM GALVIN :

Alors, au cours de nos discussions avec les autres groupes pendant ces dernières journées, on sent bien qu'il y a ce point de vue généralisé que l'équipe juridique de l'ICANN en particulier a du retard. On ne dirait pas qu'il y a un mur qui nous sépare des autres, mais que pour pouvoir accomplir quoi que ce soit, il faut effectivement surmonter plusieurs étapes.

Et lorsque nous avons obtenu la réunion des dirigeants avec les SO et AC, nous nous sommes engagés à être plus transparents à propos des points où se trouvent les principaux retards et en particulier si l'équipe juridique de l'ICANN conseille le conseil d'administration pour savoir comment s'occuper de certaines questions et lui présente l'état de situation de ces points-là, on essaiera de fournir ces fondements à la communauté, surtout lorsque l'équipe juridique de l'ICANN nous présente certaines questions comme des points à examiner et on y inclurait les fondements, les résolutions, etc. Et on vous racontera

comment le conseil d'administration répond à ces conseils et à ces rapports. Donc on commencera à s'occuper de la deuxième partie de cela, et c'est de nous occuper qu'il y ait plus d'évidence, que cette déclaration puisse être une réalité concrète. Au conseil d'administration, on s'occupe de beaucoup de questions et le fait est qu'on voudrait bien avoir des faits documentés qui prouvent nos activités. Et alors? Mon point d'action à partir de la réunion des dirigeants des SO et AC était de pouvoir prendre note de tout ce qui nous permettrait de démontrer cela et de faire le suivi avec des données concrètes.

Comme je le dis bien sûr, on a cette déclaration de l'ICANN qui dit qu'elle va aller affronter les risques. On a une déclaration de mission qui est publiée sur le site web. On dit qu'on cherche à être une organisation ou une société à moyen ou faible risque et qu'on essaye d'avoir un risque moyen à faible dans tout ce que l'on fait. Ce n'est pas très clair, ça ne donne pas beaucoup de détails de ce qui se passe à l'intérieur, mais en tout cas, le message pour la communauté en général ici est que la tâche qui a été confiée au Comité des risques du conseil d'administration pour cette année est de réévaluer cette déclaration du niveau de risque qui est prêt à affronter le conseil d'administration. Donc, la version plus détaillée de tout cela est en train d'être examinée et une partie de ce processus, qui sera intéressant, sera de savoir comment y ajouter des paramètres nous permettant de savoir où des indicateurs nous permettant de savoir quel est notre niveau de performance.

Si c'est une activité que les différents départements de l'ICANN prennent en charge, lorsqu'il y a des activités en cours, il faut que différentes divisions de l'ICANN s'expriment à propos des risques que cela comporte. Ce n'est pas exclusif à un seul secteur de l'ICANN. Donc il n'y a pas que le service juridique de l'ICANN externe ou le service interne qui doit s'exprimer par rapport au niveau de risque. Mais personnellement, je ne peux pas répondre si cela est vrai ou pas, si ce niveau de risque auquel on s'engage est réel ou pas, et il faudra voir cela à l'avenir.

BIYI OLADIPO :

Merci. Nigel, vous aurez 30 secondes et puis Byron, 30 secondes.

NIGEL ROBERTS :

Oui. Non, J'en ai pour très peu de temps. Du point de vue de cet ancien membre du conseil d'administration, l'équipe juridique de l'ICANN n'est pas une brique. D'ailleurs, je dirais qu'on est un facilitateur. On est un point de ciment. Il faut juste savoir comment poser les questions pour que le conseiller juridique puisse faciliter le travail. Et je pense que John Jeffrey fait un travail formidable pour l'ICANN de ce fait. Mais la communauté ne voit pas tout ce travail. Voilà mon commentaire. Merci.

BIYI OLADIPO :

Byron?

BYRON HOLLAND :

Merci. Je suis Byron Holland. C'était moi qui avais envoyé la question par rapport au risque, et la question était de savoir quel était pour vous ou d'après vous le principal risque que vous suivez. Et je reconnais bien sûr, et je comprends que vous ne vouliez pas partager ce registre des risques. C'est rassurant toutefois que vous surveillez ces différents risques et je ne demande pas à savoir les détails. Mais au niveau général et stratégique, qu'est-ce qui intéresse l'ICANN et qu'est-ce que vous surveillez? Ou alors autrement, Jim, qu'est-ce qui vous empêche de dormir la nuit?

JIM GALVIN :

Alors, il y a trop de choses qui m'empêchent de dormir la nuit. Alors je dirais qu'on cherche toujours à connaître l'avis de la communauté ainsi que ses attentes, ses préoccupations. Donc n'hésitez pas à profiter des mécanismes existants pour nous faire parvenir ces informations. Pour moi personnellement, il y a une grande menace pour l'organisation ICANN du point de vue stratégique. C'est la menace au modèle multipartite. Vous allez entendre différentes versions de cela, différents spectres de cela pendant les séances de mise à jour par rapport à la gouvernance de l'Internet et aux cadres réglementaires mondiaux qui changent l'ICANN en tant que communauté. On a des problématiques que nous affrontons tous et des menaces diverses au modèle multipartite. Donc, moi, personnellement, je considère que la grande menace pour l'ICANN comme organisation générale, c'est la menace au modèle multipartite de participation.

PATRICIO POBLETE :

Oui. Alors je pense que l'équipe juridique en particulier est pour moi une pierre fondamentale. Ce n'est pas parce qu'il s'agit du service juridique, mais le fait que vous dites que ce n'est pas la perception du public, bien sûr, est bien notée. On en prend note. Il faudrait travailler à pouvoir recueillir des preuves qui démontrent l'importance de ce service. Et le risque pour moi est d'être trop prudent, ce qui pourrait avoir comme conséquence une perception altérée qui est que l'ICANN ne peut pas s'acquitter de sa mission. Par le passé, c'était également ce que disaient les gens. On disait que les gens ne pouvaient rien accomplir. C'est exagéré, certes, mais il y a toujours une part de vérité dans ce qu'on nous dit. Donc il faut tout prendre en considération et faire nos devoirs.

BIYI OLADIPO :

Merci. J'aurais bien voulu pouvoir poursuivre cette discussion. Il nous reste d'ailleurs des questions auxquelles on n'a pas pu répondre. Mais il va falloir que l'on s'arrête tout de suite. Merci à tous d'être là. Merci à Katrina, à Patricio, à Jim, à Danko et à Becky. À vous tous qui avez participé à cette séance, je vous dis, vous avez été de très bons participants. Merci d'avoir été là. L'enregistrement est désormais arrêté.

d'administration du ccNSO

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]